



NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/11057/Add.416  
19 avril 1974  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Rapport supplémentaire sur l'application du cessez-le-feu  
au Moyen-Orient

Les renseignements ci-après ont été reçus du chef d'état-major par intérim de l'ONUST en ce qui concerne la situation dans le secteur Israël-Syrie le 18 avril 1974 :

1. Rapports sur les activités terrestres :

a) Patrouille 33 [point 2444-2814 (coordonnées approximatives)] et patrouille 43 [point 2398-2816 (coordonnées approximatives)] : Entre 3 h 25 1/ et 3 h 57 tir de char par les forces israéliennes et tir de missiles antichar par les forces syriennes (échange de feux dans le secteur de la patrouille 33; les observateurs militaires de l'ONU n'ont pu déterminer laquelle des deux parties a ouvert ou cessé le feu la première). Entre 3 h 25 et 4 h 21 tir de mortier et entre 3 h 33 et 4 h 30 tir de char par les forces israéliennes. Entre 3 h 44 et 14 h 55 tir d'artillerie par les forces israéliennes. Entre 3 h 50 et 5 h 10 tir d'artillerie, entre 3 h 54 et 3 h 59 tir de mortier et entre 4 h 7 et 4 h 9 tir de missiles antichar par les forces syriennes. Entre 5 h 58 et 6 h 11, entre 6 h 59 et 7 h 40 et entre 8 h 41 et 9 h 58 tir d'artillerie par les forces syriennes. Entre 8 h 56 et 9 h 16 tir de char par les forces israéliennes. Entre 10 h 25 et 11 h 41 tir de mortier, entre 11 h 43 et 11 h 55 tir d'artillerie, entre 12 h 41 et 12 h 54 tir de char, entre 13 h 15 et 13 h 30 et entre 13 h 51 et 14 h 32 tir d'artillerie par les forces syriennes. Entre 14 h 17 et 14 h 55 tir de char par les forces israéliennes. Entre 15 h 50 et 16 h 3 tir de mortier par les forces syriennes. Entre 16 h 7 et 16 h 27 tir d'artillerie par les forces israéliennes.

b) PO Two [point 2306-2736 (coordonnées approximatives)], PO Five [point 2290-2787 (coordonnées approximatives)] et patrouille 37 [point 2320-2790 (coordonnées approximatives)] : Entre 3 h 30 et 10 heures tir d'artillerie et entre 3 h 28 et 3 h 59 tir de mortier par les forces israéliennes. Entre 3 h 45 et 7 h 30 tir d'artillerie par les forces syriennes. Entre 6 h 35 et 6 h 45 tir de mortier, entre 6 h 45 et 7 h 35 tir de char et entre 8 h 57 et 9 h 11 tir de mortier par les forces israéliennes. Tir d'artillerie par les forces israéliennes à 9 h 9 et par les forces syriennes à 9 h 10 (échange de feux dans le secteur du PO Two); les forces syriennes ont cessé le feu à 9 h 19 et les forces israéliennes à 9 h 20. Entre 9 h 15 et 9 h 17 tir de roquettes, entre 9 h 30 et 9 h 42 tir d'artillerie, entre

1/ Toutes les heures indiquées sont exprimées en Temps universel (TU).

9 h 33 et 9 h 40 tir de mortier et entre 11 heures et 14 h 28 tir d'artillerie par les forces syriennes. Entre 13 heures et 13 h 45 tir de mortier et entre 13 h 2 et 13 h 45 tir d'artillerie par les forces israéliennes. Entre 13 h 4 et 13 h 5 tir de roquettes par les forces syriennes.

c) Patrouille 34 /point 2534-2937 (coordonnées approximatives)/, patrouille 35 /point 2532-2852 (coordonnées approximatives)/ et patrouille 44 /point 2519-2911 (coordonnées approximatives)/ : Entre 3 h 46 et 6 h 38 tir de mortier par les forces israéliennes. Entre 5 h 54 et 6 h 8 tir de mortier, entre 6 h 45 et 6 h 48 tir de roquettes et entre 6 h 59 et 7 h 43 tir d'artillerie par les forces syriennes. Entre 7 h 21 et 7 h 44 tir de mortier par les forces israéliennes. Entre 8 h 5 et 8 h 7 tir de roquettes par les forces syriennes. A 8 h 18 tir d'artillerie par les forces israéliennes et à 8 h 29 tir d'artillerie par les forces syriennes (échange de feux dans le secteur de la patrouille 34); les forces israéliennes ont cessé le feu à 9 h 13 et les forces syriennes à 9 h 20. Entre 8 h 32 et 10 h 6 tir de mortier et entre 8 h 35 et 10 h 10 tir d'artillerie par les forces syriennes. Entre 8 h 54 et 9 h 10 tir de mortier et entre 9 h 17 et 10 h 12 tir d'artillerie par les forces israéliennes. Entre 9 h 52 et 9 h 54 tir de roquettes par les forces syriennes. Entre 10 h 3 et 10 h 5 tir de mortier, entre 11 heures et 12 h 19 tir d'artillerie et entre 11 h 1 et 12 h 26 tir de mortier par les forces israéliennes. Entre 11 h 19 et 13 h 4 tir d'artillerie, entre 12 heures et 13 h 5 tir de mortier, entre 13 h 24 et 13 h 30 et entre 14 h 7 et 14 h 20 tir d'artillerie par les forces syriennes. A 16 h 43 tir de roquettes, qui a cessé immédiatement, par les forces syriennes. Entre 20 h 3 et 20 h 10 tir d'arme automatique et d'armes individuelles par des forces non identifiées au nord de la patrouille 44.

d) Patrouille 32 /point 2345-3054 (coordonnées approximatives)/, patrouille 38 (point 2395-3040) et patrouille 41 /point 2353-3005 (coordonnées approximatives)/ : Entre 4 h 55 et 10 h 30 tir d'artillerie par les forces israéliennes. Entre 5 h 45 et 10 heures tir sporadique de roquettes, et entre 7 h 44 et 10 h 12 tir d'artillerie par les forces syriennes. Entre 16 h 43 et 17 h 1 tir d'artillerie par des forces non identifiées au nord-est de la patrouille 32.

e) PO Three /point 2308-2678 (coordonnées approximatives)/, PO Four /point 2327-2596 (coordonnées approximatives)/ et PO Uniform /point 2366-2621 (coordonnées approximatives)/ : Entre 5 h 49 et 6 h 45 tir d'artillerie par les forces syriennes. Entre 7 h 30 et 8 h 28 tir d'artillerie et entre 7 h 40 et 8 h 10 tir de mortier par les forces israéliennes. Entre 5 heures et 8 h 50 tir d'artillerie par les forces syriennes. Entre 10 h 25 et 11 h 10 tir d'artillerie et à 10 h 27 tir de missile antichar, qui a cessé immédiatement, par les forces syriennes. Entre 10 h 30 et 11 h 5 tir de mortier et entre 10 h 45 et 11 h 15 tir de char par les forces israéliennes. A 11 h 38 tir d'artillerie par les forces israéliennes et à 11 h 40 tir d'artillerie par les forces syriennes (échange de feux dans le secteur du PO Uniform); les forces syriennes ont cessé le feu à 12 h 10 et les forces israéliennes à 12 h 20. Entre 11 h 40 et 15 h 50 tir d'artillerie par les forces israéliennes. Entre 12 h 43 et 13 h 57 tir de mortier et entre 13 h 15 et 13 h 40 tir d'artillerie par les forces syriennes.

Entre 14 h 16 et 14 h 52 tir de mortier et entre 14 h 17 et 14 h 40 tir de char par les forces israéliennes. Entre 14 h 38 et 14 h 41 et entre 15 h 2 et 15 h 6 tir de mortier par les forces syriennes. Entre 14 h 51 et 15 h 3 et entre 15 h 55 et 16 h 5 tir d'artillerie par les forces syriennes. Entre 15 h 20 et 15 h 46 et entre 19 h 45 et 19 h 47 tir d'artillerie par les forces israéliennes.

f) Patrouille 31 [point 2449-2982 (coordonnées approximatives)] et patrouille 42 [point 2431-2961 (coordonnées approximatives)] : Entre 8 h 20 et 8 h 36 tir de mortier et entre 8 h 48 et 8 h 58 tir d'artillerie par les forces syriennes. Entre 8 h 25 et 8 h 55 tir d'artillerie, entre 8 h 30 et 10 h 45 tir de mortier et entre 9 h 24 et 10 h 45 tir d'artillerie par les forces israéliennes. Entre 10 h 5 et 10 h 14 tir de mortier et entre 10 h 5 et 10 h 52 tir d'artillerie par les forces syriennes. Entre 11 h 25 et 11 h 55 et entre 12 h 16 et 13 h 10 tir de mortier et entre 12 h 17 et 13 h 15 tir d'artillerie par les forces israéliennes. Entre 13 h 22 et 14 h 40 tir d'artillerie et entre 14 h 9 et 14 h 18 tir de mortier par les forces syriennes. Entre 14 h 1 et 14 h 12 tir d'artillerie et entre 14 h 20 et 14 h 48 tir de mortier par les forces israéliennes. Entre 16 h 42 et 17 h 20 tir d'artillerie et tir de roquettes par les forces syriennes.

g) Patrouille 36 [point 2347-3126 (coordonnées approximatives)] : Entre 7 h 44 et 7 h 47 et entre 8 h 1 et 10 h 10 tir d'artillerie par les forces syriennes. Entre 8 h 50 et 8 h 55 et entre 9 h 10 et 10 h 30 tir d'artillerie par les forces israéliennes. Entre 9 h 45 et 9 h 55 tir d'artillerie par les forces syriennes. Entre 12 h 25 et 13 h 46 tir d'artillerie par les forces syriennes. Entre 13 h 6 et 13 h 46 tir d'artillerie par les forces israéliennes.

h) PO Romeo [point 2294-2459 (coordonnées approximatives)] : Entre 14 h 19 et 14 h 53 et entre 15 h 50 et 16 h 20 tir d'artillerie par les forces israéliennes. Entre 15 h 40 et 15 h 42 tir d'artillerie par les forces syriennes. Entre 18 h 16 et 19 h 48 tir d'artillerie par les forces israéliennes.

## 2. Rapports sur les activités aériennes :

a) Patrouille 36 [point 2347-3126 (coordonnées approximatives)] : A 9 h 52 (deux tirs ont été observés) et à 10 heures, 10 h 22 et 10 h 43 (un tir a été observé à chaque fois) un avion à réaction non identifié a attaqué à la bombe et à la roquette un objectif situé au nord de l'emplacement de la patrouille (confirmé par les patrouilles 32 et 38). A 11 h 13 un avion à réaction non identifié a attaqué à la bombe et à la roquette un objectif situé au sud de l'emplacement de la patrouille. A 12 h 2 un avion à réaction non identifié a attaqué à la bombe et à la roquette un objectif situé au nord-est de l'emplacement de la patrouille. A 12 h 21 un avion à réaction non identifié a attaqué à la bombe et à la roquette un objectif situé à l'ouest-nord-ouest de l'emplacement de la patrouille. A 12 h 54 un avion à réaction non identifié a attaqué à la bombe et à la roquette un objectif situé au sud-ouest de l'emplacement de la patrouille. A 12 h 56 un avion à

/...

réaction non identifié a attaqué à la bombe et à la roquette un objectif situé à l'ouest-nord-ouest de l'emplacement de la patrouille. A 13 h 28 un avion à réaction non identifié a attaqué à la bombe et à la roquette un objectif situé à l'ouest de l'emplacement de la patrouille. Dans tous les cas, les observateurs n'ont pas pu identifier les objectifs du fait que la patrouille n'a pu s'en approcher. Les avions n'ont pu être identifiés à cause de la distance et parce qu'ils suivaient un itinéraire passant au nord de l'emplacement de la patrouille, derrière le mont Hermon, et que pendant les attaques aériennes les observateurs étaient abrités en raison de la proximité des tirs.

b) Patrouille 44 [point 2519-2911 (coordonnées approximatives)] : Entre 15 h 1 et 15 h 2 quatre avions à réaction des forces syriennes ont attaqué à la bombe et au canon des positions israéliennes situées à l'ouest et au sud-ouest de l'emplacement de la patrouille (deux tirs ont été observés). Confirmé par la patrouille 33 et le PO Five.

### 3. Plaintes des parties :

Des plaintes ont été reçues d'Israël selon lesquelles :

Le 17 avril :

- i) A 7 h 25 un hélicoptère syrien aurait traversé des localités avancées défendues dans le secteur du mont Hermon.
- ii) A 7 h 30 les forces syriennes auraient déclenché un tir d'artillerie dans le secteur de Tell Aantar [point 2518-2827 (coordonnées approximatives)].
- iii) A 8 h 30, à 9 h 15 et à 12 h 53 les forces syriennes auraient déclenché un tir d'artillerie dans le secteur de Tell El Farass [point 2313-2632 (coordonnées approximatives)].
- iv) A 9 h 55 les forces syriennes auraient déclenché un tir d'artillerie dans le secteur de Mazraat Beit Jinn [point 2358-3015 (coordonnées approximatives)].

La plainte iii) a été confirmée par les observateurs de l'ONU [voir S/11057/Add.414, par. 1 e)]. La plainte iv) a également été confirmée [voir S/11057/Add.414, par. 1 a)]. Les autres plaintes n'ont pas été confirmées.

### 4. Tirs dirigés contre le personnel et les installations de l'ONU ou à proximité :

PO Uniform : A 12 h 16 un obus d'artillerie tiré par les forces israéliennes a touché le sol à moins de 30 mètres du PO. Il n'a été signalé ni blessures ni dégâts.

-----